

Séance du 5 février 2015

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Muriel VALLADE est désignée secrétaire de séance.

Délégations au président

Les élus ont délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou d'un montant inférieur à 15 000 € HT. Il en est de même pour les marchés publics passés selon la procédure adaptée. La liste de ces conventions et de ces marchés est remise aux élus.

Espaces naturels

Le chantier nature et patrimoine de la communauté de communes est notamment financé par l'État. Grâce à ce partenariat, les postes seront subventionnés à hauteur de 30 720 € par agent accueilli en 2015.

Maisons de sites (Poulains & Grand phare) :

Des terminaux bancaires permettant les paiements par carte bancaire sont loués pour la saison estivale à venir (du 15 mars au 15 novembre). Ils seront mis à disposition par Somaintel Informatique SAS :

- Deux au Poulains, pour un montant de 334,40 € HT
- Un au Grand phare, pour un montant de 146,30 € HT.

C'est la première fois que ce paiement est possible sur ce site, le régisseur devra y être autorisé par arrêté.

Ouverture et tarifs billetterie 2015 : L'ensemble des heures d'ouverture et des tarifs des maisons de sites des Poulains et du Grand phare sont disponibles sur le site de la communauté de communes (www.ccbi.fr).

Personnel

Le tableau des effectifs de l'ensemble des services de la communauté de communes indique que plus de 65 agents travaillent aujourd'hui au sein de l'intercommunalité. La gestion administrative de ces personnels est assurée par un responsable des ressources humaines. Le poste, bien que pourvu n'avait pas encore été créé. C'est chose faite.

Le régime indemnitaire en vigueur est mis à jour pour tenir compte des dernières évolutions dans les carrières des agents intercommunaux.

Déchets

Concours photo : Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, un concours photo « Mes déchets et moi : Réduisons nos déchets »

a été organisé. Il est prolongé jusqu'au 31 mars 2015 (cf. www.ccbi.fr).

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Les usagers du SPANC sont tenus de solliciter les services de la communauté de communes afin de réaliser des contrôles obligatoires à différentes étapes de la vie de leur installation. Les tarifs seront les suivants :

- Contrôle de conception (instruction du projet) : 60 €
- Contrôle de bonne exécution (conformité des travaux) : 90 €
- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente : 180 €

Tourisme : Taxe de séjour

La loi de finances pour 2015 a, entre autres, réécrit les dispositions régissant la taxe de séjour. Les tarifs en vigueur sur le territoire ont donc été revus en conséquence (cf. site de la CCBI).

Aérodrome

Un terminal bancaire est loué à Somaintel Informatique SAS, du 1^{er} avril au 31 octobre 2015, pour un montant de 146,30 € HT.

Complexe sportif du Guerch

Lors de la prise de compétence du complexe sportif par la CCBI, le patrimoine foncier a également été transmis. Estimé à 1 384 000 € par le notaire, Maître LELOUP, les frais inhérents au transfert de propriété sont de 16 047,70 €.

« Ty Park » installera ses structures gonflables pour les enfants dans la salle omnisport, du 13 au 22 février, et reversera, à titre de location, 10 % de ses recettes.

Divers

Le Land Rover sera loué, à titre exceptionnel, au port du Palais, au prix de 100 € par jour d'utilisation.

Gilles BERTHO, qui a souhaité démissionner du conseil communautaire, sera remplacé par Jean-Luc GUENNEC, comme le prévoit la loi.

Séance levée à 21 h 00

Actualités



Prochains **conseils communautaires** les jeudi 26 février et mardi 31 mars 2015, à 20 h, à la salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

Le prix de l'essence à Belle-Île

En France, seules Belle-Île et l'île d'Yeu possèdent et gèrent un dépôt d'hydrocarbures. Sur ces territoires insulaires, le prix à la pompe est plus élevé que sur le continent.

Voici quelques éléments de réponse :

Le prix à la pompe à Belle-Île comme à l'île d'Yeu est composé ainsi :

- + prix d'achat des produits pétroliers à Total à Donges (gasoil, sans-plomb 95, fuel et gasoil pêche)
- + prix du transport des produits par camions de la raffinerie de Donges jusqu'au pétrolier, l'Anatife
- + prix du transport maritime jusqu'au port de Palais
- + prix du coût de fonctionnement du dépôt d'hydrocarbures à Haute-Boulogne
- + marge de gérant du dépôt
- + taxes obligatoires (55 % du prix pour le SP 95 et 48 % pour le gasoil)
- + marge des stations-service de Belle-Île (de l'ordre de 4 à 5 centimes par litre)
- + participation de 0,015 €/litre prélevée sur chaque litre pour financer les investissements obligatoires du dépôt.


Bien que le Conseil général aide financièrement à raison de 27 €/m³ transportés (0,027 €/litre), c'est très clairement le coût du transport du carburant qui a augmenté le prix de l'essence à Belle-Île ces derniers mois, supérieur en moyenne de 40 centimes/litre voire 50 par rapport au continent. Le transport se fait grâce à l'Anatife, pétrolier construit spécialement pour Belle-Île et Yeu par le « Syndicat mixte de transport d'hydrocarbures vers les îles » réunissant les conseils généraux du Morbihan et de Vendée. Sa gestion a été confiée à Marine Énergie. Il est utile de savoir que le coût de chaque voyage est forfaitaire. Autrement dit, quels que soit le nombre de m³ transporté, il coûtait 14 200 € HT au 1^{er} trimestre 2012 et coûte 21 335 € HT au 4^{ème} trimestre 2014, soit seulement 2 ans plus tard, en raison de la formule de révision des prix prévue au contrat par le Syndicat mixte. Cette formule d'indexation est d'ailleurs en cours de modification et dans l'attente du document définitif, le coût du voyage a été gelé et est resté identique à celui du 4^{ème} trimestre 2014.

Il est important de savoir que :

Sur le continent, le prix change tous les jours à la pompe selon les cotations. À Belle-Île comme à l'île d'Yeu, le prix ne change qu'à chaque arrivée du pétrolier. C'est le prix du jour de l'achat qui prévaut jusqu'au nouvel approvisionnement. Toutes les hausses ou baisses de prix sur le territoire national sont donc répercutées avec retard compte tenu de notre environnement insulaire.

Par exemple, lors du passage du pétrolier du 18 décembre 2014, c'est le prix des produits pétroliers achetés la veille qui est resté en vigueur jusqu'à la prochaine arrivée de l'Anatife. Les prix avaient pourtant bien baissé : - 20 € par m³ pour le gazole et - 33 € par m³ pour le sans-plomb par exemple.

Notre délégataire essaie, autant que faire se peut, de remplir l'Anatife au maximum de sa capacité tout en prenant en compte les possibilités de stockage du dépôt à Haute-Boulogne et des distributeurs. Il faut de plus tenir compte des besoins des insulaires et des visiteurs selon les périodes tout en prenant en compte des conditions météorologiques qui pourraient à plusieurs reprises empêcher l'Anatife de venir jusqu'à Belle-Île (Cf. tempêtes 2014). Tout l'enjeu consiste donc à éviter tout risque de pénurie et à remplir au maximum le pétrolier pour ne pas encore augmenter le coût du transport : exercice difficile.



Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 9 mars 2015

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Délégations au président

Les élus ont délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou d'un montant inférieur à 15 000 € HT. La liste de ces conventions est remise aux élus.

Finances

Comptes de gestion : Il s'agit des comptes de l'année 2014 tenus par le trésorier pour les 8 budgets de l'intercommunalité. Ils sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs tenus par la collectivité. Ils sont validés par le conseil communautaire.

Comptes administratifs 2014 :

Budget annexe de l'assainissement non collectif :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 66 175,52 €
 - o Recettes : 238 775,59 € (dont 170 404,68 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 172 600,07 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 3 350,83 € (dont 3 350,83 € de déficit de l'année dernière)
 - o Recettes : 4 800,83 €▪ Résultat : 1 450,00 €

Budget annexe des transports :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 414 276,54 € (dont 16 329,11 € de déficit des années antérieures)
 - o Recettes : 421 875,00 € (dont 258 492,00 € apportés avec le compte principal)▪ Résultat : 7 598,46 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 143,00 €
 - o Recettes : 124 367,80 € (dont 123 327,80 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 124 224,80 €

Budget annexe de l'aérodrome :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 227 682,93 €
 - o Recettes : 263 649,21 € (dont 11 380,20 € d'excédent cumulé sur les autres années et 129 059,80 € apportés avec le compte principal)▪ Résultat : 35 966,28 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 6 841,08 €
 - o Recettes : 248 903,35 € (dont 200 086,00 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 242 062,27 €

Budget annexe du centre de secours :

- Fonctionnement :

- o Dépenses : 481 352,16 € (dont 57 153,53 € de déficit des années antérieures)
 - o Recettes : 490 834,55 € (dont 472 288,00 € apportés avec le compte principal)
- Résultat : 9 482,39 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 2 796 241,76 € (dont 2 424 075,10 € de déficit des années antérieures)
 - o Recettes : 1 728 713,58 €▪ Résultat : - 1 067 528,18 €

Budget annexe de l'assainissement :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 676 164,81 €
 - o Recettes : 812 134,35 €▪ Résultat : 135 969,54 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 1 138 346,60 €
 - o Recettes : 1 429 317,32 € (dont 156 662,94 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 290 970,72 €

Budget annexe des déchets :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 1 690 512,60 €
 - o Recettes : 2 139 271,64 € (dont 434 789,25 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 448 759,04 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 927 741,18 €
 - o Recettes : 1 035 837,28 € (dont 553 890,24 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 108 096,10 €

Budget annexe de l'abattoir :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 471 854,54 €
 - o Recettes : 530 337,24 € (dont 1 167,75 € d'excédent cumulé sur les autres années et 406 732,25 € apportés avec le compte principal)▪ Résultat : 58 482,70 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 184 186,08 €
 - o Recettes : 291 472,70 € (dont 70 735,91 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 107 286,62 €

Budget du compte principal :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 6 532 220,95 €
 - o Recettes : 9 094 834,02 € (dont 3 650 929,33 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : 2 562 613,07 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 998 059,01 €
 - o Recettes : 895 134,50 € (dont 70 735,91 € d'excédent cumulé sur les autres années)▪ Résultat : - 102 924,51 €

Affectations de résultats :

Il s'agit d'affecter le résultat positif de fonctionnement de chaque budget à la section d'investissement quand celle-ci présente un déficit.

Sont affectés : 9 482,39 € au budget du centre de secours, 1 603,90 € au budget des déchets et 170 654,51 € au compte principal.

Transport public

La période de fonctionnement du service Belle-Île-Bus est fixée par convention et s'étend du 1^{er} avril au 30 septembre. Cette période de fonctionnement sera prolongée sans incidence financière afin d'optimiser la fréquentation des bus tout en s'adaptant aux vacances scolaires, aux ponts 2015 et pour soutenir l'offre touristique en arrière-saison. Le service Belle-Île-Bus fonctionnera donc du 4 avril au 1^{er} novembre.

L'actuelle délégation de service public prend fin le 30 avril 2016, en plein début de saison. Pour assurer efficacité et sérénité dans la continuité du service, il est souhaitable que la transition s'opère hors saison : l'actuelle délégation sera donc prolongée jusqu'à la rentrée scolaire de janvier 2017.

Déchets

La Trésorerie de Palais demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (après épuisement des recours) d'un montant de 2 443,66 €.

Électricité

Au 1^{er} janvier 2016, pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts), les tarifs réglementés d'électricité disparaissent. La suppression de ces tarifs concerne aussi la communauté de communes. La mise en concurrence devient donc obligatoire afin de choisir un fournisseur d'électricité selon la directive européenne.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents, le Syndicat Morbihan Énergies (SDEM) propose de constituer un groupement de commandes pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commande du SDEM ainsi constitué.

Personnel

Il s'agit d'augmenter le temps de travail de l'agent à l'accueil du SISE de 7 heures/semaine pour mieux répondre aux besoins des usagers confrontés aux procédures liées à l'emploi de plus en plus complexes.

Aérodrome

En tant qu'exploitant, la communauté de communes doit souscrire une assurance spécifique en « Responsabilité civile » pour l'aérodrome. Un contrat avec la société FILHET ALLARD & CIE est conclu pour un montant de 1 538,02 € TTC, comme en 2014.

Abattoir

L'activité de l'abattoir est très contrôlée et doit faire l'objet d'analyses constantes. Un contrat de prestation de services avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan est signé pour une année à compter du 1^{er} avril 2015 et pour un montant de l'ordre de 6 000 €.

Salle Arletty

La programmation culturelle 2015 sera la suivante :

- Samedi 18 avril 2015 : « Soul'n Peper » (spectacle de Hip Hop)
- Dimanche 26 avril 2015 : « Le passeport rouge » (adaptation théâtrale du livre « Parlez-moi d'amour, une française dans la terreur stalinienne » - Récit d'une partie de la vie de Madame LOTTE)
- Samedi 9 mai 2015 : « Le gay mariage » (pièce de théâtre de boulevard)
- Samedi 10 octobre 2015 : « Marian Badoï Trio » (jazz manouche)

Le budget total est égal à 15 375,66 € auquel il faut ajouter la résidence d'artiste 2015 déjà votée soit 22 375,66 €

Les tarifs d'entrée seront les suivants :

- « Soul'n Peper » : Tarif unique à 8,50 €, tarif unique insulaire à 6,00 € et gratuit pour les moins de 4 ans
- « Le passeport rouge » et « Le gay mariage » : Plein tarif (+ 12 ans) à 15,00 €, plein tarif insulaire (+ 12 ans) à 10,00 €, tarif 4/12 ans à 11,00 €, tarif 4/12 ans insulaires à 8,00 € et gratuit pour les moins de 4 ans
- « Marian Badoï Trio » : Plein tarif (+ 12 ans) à 13,00 €, plein tarif insulaire (+ 12 ans) à 9,00 €, tarif 4/12 ans à 10,00 €, tarif 4/12 ans insulaires à 7,00 € et gratuit pour les moins de 4 ans

Création d'un conseil économique et social

Les élus décident de créer un observatoire dit conseil économique et social afin d'analyser la situation économique et sociale de l'île en constante évolution en ces temps de crise et apporter, si possible, des solutions.

Séance levée à 22 h 30

Actualités

Formation d'initiation à Internet

Le SISE organise, en partenariat avec le Conseil régional, une formation d'initiation à l'utilisation d'Internet pour tout public. Cette formation est gratuite mais ne peut être réalisée qu'une fois par personne. Contact : SISE - Quai Roussel - Le Palais - 02 97 31 59 60.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 31 mars 2015

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Finances

• Budgets primitifs 2015

Les 8 budgets de la CCBI sont adoptés. Ils ont été élaborés dans un souci d'économies en raison des baisses de dotations.

Compte principal

Fonctionnement : 7 786 675 €

Investissement :

Dépenses : 881 918 €

Déchets

Fonctionnement : 2 097 484 €

Investissement : 907 297 €

Abattoir

Fonctionnement : 484 430 €

Investissement :

Dépenses : 151 662 €

Recettes : 325 017 €

Aérodrome

Fonctionnement : 219 653 €

Investissement :

Dépenses : 44 470 €

Recettes : 290 849 €

Assainissement

Fonctionnement : 927 420 €

Investissement : 4 082 650 €

Assainissement non collectif

Fonctionnement :

Dépenses : 270 601 €

Investissement :

Dépenses : 28 000 €

Recettes : 156 251 €

Centre de secours

Fonctionnement : 418 185 €

Investissement : 1 119 085 €

Transports publics

Fonctionnement : 418 660 €

Investissement :

Dépenses : 143 €

Recettes : 125 265 €

• Subventions 2015

▸ SNSM Paris : 4 500 €

▸ SNSM Belle-Île : 14 000 €

▸ Amicale du personnel de la CCBI : 3 700 €

▸ CPIE : 20 750 €

- Club nature 4 300 €

- Animation « Espaces naturels » 8 950 €

- Animation « Assainissement » 1 220 €

- Animation « Déchets » 6 280 €

▸ Société historique (réhabilitation du patrimoine espaces naturels) : 750 €

▸ Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire : 1 500 €

▸ Office de tourisme de Belle-Île : 220 900 €

▸ Comité de jumelage

Belle-Île-en-Mer/Marie-Galante : 4 500 €

▸ « Promotion des bovins : 5 700 €

▸ « L'île verte : 3 150 €

• Taux d'imposition 2015

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Complexe sportif du Guerch - Tennis : Modification de la régie de recettes

Les recettes des tennis du Guerch proviennent des locations des cours, de la vente de balles, grips et sur-grips, de boissons et petits gâteaux ainsi que de la location de raquettes. La régie sera modifiée en conséquence.

Espaces naturels - Maisons de sites

Les prix de vente des produits « boutique » 2015 des maisons de sites de la pointe des Poulains et du Grand phare sont votés. (www.ccbi.fr).

Aérodrome

Les tarifs des boissons vendues à l'aérodrome ainsi que les nouveaux tarifs de la redevance d'atterrissage ont été votés.

Scène mobile

La scène mobile de la communauté de communes est mise à disposition, à titre gratuit, à l'association « Belle-Isle Carnaval », pour un an.

Numérique - Projet « Bretagne Très Haut Débit »

Le conseil régional de Bretagne vient d'allouer à la CCBI une subvention supplémentaire d'un montant de 42 106 € dans le cadre de la réalisation des opérations de « montée en débit » programmées sur Belle-Île (montant restant à charge : 143 837 €).

Il s'agit dans un premier temps de booster vers le très haut débit 3 zones identifiées (Anvorte - Les 4 chemins - Bordardoué) dont les débits sur le réseau ADSL sont faibles et qui ne pourront pas être traités directement en fibre optique lorsque celle-ci sera déployée sur l'île

Séance levée à 22 h 00



Actualités

Prochain **conseil communautaire** le **mercredi 6 mai 2015, à 20 h**, à la salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

Ouverture du Grand phare et des Poulains

Nous y sommes ! Le Grand phare et la pointe des Poulains ont ouverts leurs portes le mercredi 1^{er} avril !

Venez découvrir les nouveautés 2015 : Des bornes tactiles ont été installées au Grand phare et à l'espace nature (villa Lysiane) de la pointe des Poulains, chaque visiteur pourra ainsi découvrir un peu plus Belle-Île à travers des vidéos et des jeux ludiques.

Ouvrez le phare avec nous !

Tous les mercredis matin, nous vous proposons de gravir les marches du phare avec nous pour découvrir la vie des gardiens, et une fois au sommet de vous délecter des paysages exceptionnels qui s'offrent à vous.

Transport public : Cette année, Belle-Île bus circule du week-end de Pâques à la Toussaint.

Programmation culturelle de la CCBI : La programmation culturelle de la CCBI à la salle Arletty est téléchargeable sur le site Internet www.ccbi.fr de même que le **calendrier des fêtes** !

Chantier d'hiver : Cure de jouvence pour les parkings vélos de la plage de Donnant

Posés il y a plus de 20 ans, les parkings vélos des 3 accès à la plage de Donnant sont aujourd'hui vétustes et très dégradés. Le service Espaces naturels de la Communauté de Communes de Belle-Île a redonné un coup de neuf à ces 3 parkings en 2015. En effet, les gardes du littoral ont fabriqué plus de 80 barres « appui-vélo » durant l'hiver et les ont mis en place avant le mois d'avril. Le coût de l'opération est minime pour la CCBI puisque le bois provient des ateliers de l'Office National des Forêt de Quimperlé, intégralement fourni par le Conservatoire du littoral, qui est propriétaire du massif dunaire de Donnant, espace naturel présentant une flore rare et remarquable.

Une occasion de se balader sur l'île à vélo !

Vidange des fosses d'assainissement individuel

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la station d'épuration de Bruté peut recevoir les matières de vidange des fosses des systèmes d'assainissement non collectifs.

Deux professionnels sont aujourd'hui autorisés et obligés d'y déposer l'ensemble du contenu des fosses vidangées chez les usagers du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- LE CLECH Patrick au 02 97 31 54 28
- Hydroservices de l'Ouest (HdeO) au 02 97 68 85 60.

Vous pouvez les contacter pour toute demande de devis.

Votre installation doit être vidangée en moyenne :

- Tous les 4 ans pour une fosse classique,
- Tous les semestres pour une micro-station,
- Tous les mois pour une fosse étanche.

Ces professionnels ont l'agrément préfectoral et ont conventionné avec la CCBI. Ils se voient refacturer 12 €uros par m³ par la SAUR, soit en moyenne 48 €uros par fosse.

Ils doivent vous fournir la preuve qu'ils ont bien fait éliminer, conformément à la réglementation, les matières de vidange. À défaut, votre responsabilité pourrait être engagée.

Les abeilles sont menacées par les frelons asiatiques.

Si vous en observez, merci de le signaler au 06 25 46 21 63 ou 06 22 92 66 72.

C'est en été que les frelons asiatiques sont les plus offensifs pour l'abeille. Il est important de repérer et détruire les nids avant l'automne et la dispersion dans la nature de dizaines futures fondatrices...

Identification : Taille 2 à 3 cm, thorax noir, pattes jaunes, large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen, plus sombre que le frelon commun.

Séance du 6 mai 2015

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Le conseil a délégué au président la signature de toutes les conventions dont le montant est inférieur à 15 000 €. La liste des dernières conventions passées depuis le 31 mars est remise aux élus.

Complexe sportif du Gouerch

Les tarifs 2015 des tennis du Gouerch sont fixés. Il s'agit des locations des courts (www.ccbi.fr).

Surveillance des plages

Le dispositif de surveillance des plages par la SNSM est reconduit à l'identique. Il s'agit de surveiller les Grands sables, Herlin et Donnant. La CCBI versera donc une subvention de 4 000 € au titre de la SNSM Paris (formation des sauveteurs).

Petite précision utile, la CCBI versera cette année 14 000 € à la SNSM Belle-Île mais uniquement pour la surveillance des plages. Ce sont les communes qui subventionnent le canot tout temps.

Finances

Pour raison de liquidation judiciaire, seront inscrites, en créances irrécouvrables, une redevance d'enlèvement des ordures ménagères d'un montant de 1 320 € et des taxes d'abatage 2009 pour un montant de 2 301,34 €.

Quatre décisions modificatives au budget primitif 2015 sont votées pour tenir compte de dépenses supplémentaires, dont les créances irrécouvrables décrites ci-dessus.

SISE

Une partie des missions du SISE est qualifiée de « Relais de Services Publics » et à ce titre une subvention peut être accordée par l'état d'un montant de 17 500 € pour une dépense de fonctionnement totale de 99 138 €. Un dossier de demande de subvention sera déposé.

Le SISE organise régulièrement des formations et, à ce titre, va adhérer au réseau régional SPEF (Structures Proximité Emploi Formation). La cotisation est égale à 150 € par an.

Restaurant scolaire

Les tarifs 2015/2016 sont votés. Ils sont augmentés de 5 centimes et sont les suivants :

- Ticket allergie : 1,40 €
- Ticket maternelle : 2,25 €
- Ticket primaire : 2,95 €
- Ticket collègue : 3,10 €

Déchets

Les professionnels rencontrent des difficultés dans la prise en charge de leurs huiles végétales (friture notamment). À titre provisoire, et dans l'attente de l'aboutissement d'un projet privé, les professionnels sont autorisés à déposer leurs huiles en déchèterie contre paiement de 0,50 € par litre. Attention, seules les huiles végétales seront acceptées. En cas de refus par le repreneur, le professionnel devra s'acquitter d'un coût supplémentaire de 500 €.

Le marché de collecte, transport et traitement des déchets sur le continent est prorogé jusqu'à la fin du mois de décembre 2015.

Programme local de prévention des déchets : Sauzon mise en œuvre est validée. L'ensemble des 78 actions retenues est à consulter sur le site de la CCBI (www.ccbi.fr).

Les 3 lauréats du concours photo « Mes déchets et moi » recevront des bons « cadeaux » de la ressourcerie, allant de 100 à 25 €. La CCBI, en échange, accorde donc une subvention de 175 € à l'association « Valorise ».

Commissions

- C'est Véronique BERTHO qui est désignée pour représenter la CCBI au sein du collège des collectivités territoriales du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Palais
- En cas d'absence du président, Frédéric LE GARS, c'est Thibault GROLLEMUND qui le représentera auprès de l'Établissement Public Foncier de Bretagne.
- Dans le cadre du contrat de partenariat « Région Bretagne/Pays d'Auray », le président Frédéric LE GARS, pourra être représenté par son suppléant, Pascal MAILLET, au comité unique de programmation

- Baptiste MATEL rejoint le comité de pilotage des PLUs communaux et celui du schéma de mutualisation.
- Jean-Luc GUENNEC intègre la commission « Finances & Travaux ».

Personnel

Pour peu de temps encore, l'AMIEM assure le service de médecine professionnelle et préventive. Ce sera ensuite aux collectivités de s'organiser. Le CDG 56 propose à la CCBI de

collaborer avec ses services et continuer ainsi ce service.

La loi impose aux collectivités l'inspection hygiène et sécurité des lieux de travail. Par convention, le CDG 56 mettra à la disposition de la CCBI un agent pour un coût de 63 €/heure.

Séance levée à 21 h 15

Actualités

Prochain **conseil communautaire** le mercredi 24 juin, à 20 h, salle Arletty à Le Palais. Les séances du conseil sont publiques.

Vidange des fosses d'assainissement individuel

De nombreux usagers du service public de l'assainissement non collectif nous rapportent être confrontés à une explosion du coût des vidanges de leurs fosses. Nous ne pouvons que le déplorer.

Nous souhaitons redire ici que cette hausse pratiquée ne peut s'expliquer par le seul coût de réception de ces boues sur la station d'épuration de Bruté (qui est en moyenne de 45 €uros pour une fosse septique, de 15 €uros pour une micro-station et de 80 €uros pour une fosse étanche).

Nous ne pouvons qu'inciter les usagers du service à faire des demandes de devis préalablement à toute opération de vidange sur leur installation afin de ne pas être pris par surprise.

Bienvenue dans mon jardin au naturel - 13 et 14 juin 2015

Les 13 et 14 juin 2015, des jardiniers amateurs ouvriront leurs jardins à tous.

Les visiteurs pourront s'informer et partager sur les techniques du jardinage. L'événement mobilise des jardiniers qui sont dans une démarche respectueuse de l'environnement : ils n'utilisent ni pesticides, ni engrais chimiques.

Créer du lien entre les habitants...

Créer du lien entre les habitants en favorisant le partage d'expérience et de techniques vers un jardinage sain et favorable à l'environnement est un objectif fort de l'opération

Convivialité, curiosité, passion... accompagneront les participants tout au long de ces deux jours de découverte et de partage sur les trucs et astuces du jardinage au naturel.

...pour préserver notre santé, notre eau et l'environnement

En réponse aux pollutions des eaux par les désherbants et aux problèmes sanitaires et environnementaux posés par les pesticides et engrais chimiques, une prise de conscience individuelle et collective est nécessaire. Paillage, compostage, récupération d'eau, utilisation des insectes auxiliaires... sont autant de techniques simples permettant de se passer des produits phytosanitaires. Les jardiniers participants les feront découvrir concrètement aux habitants les 13 et 14 juin. Ainsi, tous pourront devenir acteurs de la préservation de leur santé et de leur environnement.

Des professionnels au service de l'action

Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE - www.cpie.fr), acteurs professionnels de l'environnement et de la sensibilisation, se mobilisent sur les territoires pour organiser l'opération. Ils accompagneront les jardiniers amateurs volontaires pour les aider à accueillir au mieux le public et promouvoir leurs pratiques.

Informations pratiques

Entrée gratuite - Ouverture des jardins : samedi 13 et dimanche 14 juin 2015, horaires indiqués sur la fiche de présentation des jardins. Ces jardins sont privatifs, merci de respecter les jardiniers en observant les horaires et les jours d'ouverture - Liste et présentation des jardins (adresses, horaires, spécificités et animations) disponible à partir du 15 mai sur le site national <http://mon-jardin-naturel.cpie.fr>

Vous souhaitez visiter un jardin proche de chez vous : Contactez le CPIE le plus proche de chez vous ! Contact locale : Céline MARIE - CPIE de Belle-Île-en-Mer 02 97 31 28 28 ou celine.marie@belle-ile-nature.org - Site national : www.mon-jardin-naturel.cpie.fr - Programme détaillé des visites à Belle-Île sur le site du CPIE : www.belle-ile-nature.org.



Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT au sujet de la création d'une Commune Nouvelle sur Belle-Île

Nous avons évoqué la possibilité de commune nouvelle en réunion publique pendant la campagne électorale et un article de presse était paru à ce sujet entre les deux tours. Le plan d'économie de 11 M € du gouvernement, et l'actualité de la loi NoTRe du 16 mars 2015, nous donne aujourd'hui toutes les raisons de développer le sujet.

L'application de cette Loi permettra au territoire de se développer, de mutualiser et d'optimiser les moyens tels que la modernisation de l'action publique le prévoit.

L'intercommunalité doit évoluer, son modèle n'est plus tenable car les baisses de dotations rendent impossible la continuité de nos actions et le développement du territoire.

La création d'une commune nouvelle nous permet de figer les dotations actuelles, nous évitant ainsi de perdre 2,5 millions d'€uros sur trois ans. Un bonus est accordé annuellement au titre de la création de la commune nouvelle. Par ailleurs, la dotation intercommunale serait intégrée dans la dotation commune nouvelle nous permettant de sanctuariser les 750 000 € de dotation actuelle. Sans cela la dotation pour la seule intercommunalité, en 2018, sera de 410 000 € par an.

Concrètement pour Belle-Île, la commune nouvelle intègrerait l'ensemble des compétences des quatre communes ainsi que celles de la CCBI. De ce fait, le président de la CCBI, les vice-présidents et les conseillers communautaires disparaissent.

Pour autant, la commune nouvelle se doterait d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints parmi les 68 élus actuels. À noter que le maire d'une commune historique pourra être candidat au poste de maire de la commune nouvelle. Par ailleurs, les quatre maires seront obligatoirement maires-délégués et maires-adjoints de la commune nouvelle.

Dans un premier temps, nous avons tenu à évaluer les incidences financières et fiscales de l'application de la Loi pour la création d'une commune nouvelle et j'ai proposé deux options : une étude par un cabinet privé et une étude gratuite par le biais des services de l'État.

Les quatre maires, au sein du bureau et de la commission finances de la CCBI ont approuvé l'étude payante par le cabinet Ressources Consultants Finances. L'étude a été rendue et présentée aux maires et conseillers municipaux de l'île. Elle a été également présentée en réunion publique à Palais et à Sauzon.

Il est à noter que les maires et les conseillers de Bangor et de Locmaria ont refusé d'assister à la présentation ainsi qu'à la possibilité d'informer leurs populations. De même, l'étude gratuite proposée par les services de l'État a été demandée par les maires de Le Palais et de Sauzon et refusée par les maires de Bangor et de Locmaria ???

Dans un second temps, comme la Loi le permet en tant que président de la communauté de communes, j'ai proposé au vote la création de la commune nouvelle au conseil de la CCBI. 15 voix pour, 7 contre et une abstention m'ont incité à poursuivre la démarche vers la mise en œuvre de cette commune nouvelle.

Fort de ce vote et dans un esprit de dialogue, j'ai écrit aux maires et aux conseillers municipaux de Bangor et de Locmaria pour venir leur présenter cette perspective. La demande est restée à ce jour sans réponse.

Actuellement, le dialogue nécessaire à notre projet de territoire, coécrit pendant l'été 2014 avec les quatre communes et la CCBI puis validé par l'ensemble des élus, se heurte à la négation des maires de Bangor et de Locmaria.

Or, ce projet de territoire serait considérablement renforcé par la création de la commune nouvelle qui, elle, préserve nos capacités financières.

Notre projet de territoire vient, d'ailleurs, d'être pris en exemple par les élus du pays d'Auray qui souhaitent, comme l'a fait Belle-Île, se servir de ce type de document comme feuille de route pour les années à venir.

Je tiens également à apporter une précision sur le rôle du préfet. À aucun moment un préfet ne prend parti. Il est là pour faire appliquer la loi et veiller au respect de son application. Les élus ont pour responsabilité d'engager leurs communes et leurs territoires vers les bons choix stratégiques.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de créer par cette commune nouvelle une structure qui va remplacer l'intercommunalité pour continuer à œuvrer pour Belle-Île !

N'oublions pas notre histoire depuis 40 ans. Nous avons connu successivement des SIVU, SIVOM, DISTRICT et COMMUNAUTÉ DE COMMUNES qui pourrait demain être remplacée par une commune nouvelle. Qui s'est souvenu d'un débat à l'époque ?

Des élus, responsables ont fait évoluer la collectivité en s'adaptant et en profitant des opportunités pour le bien de notre communauté de destin. Ne ratons pas cette occasion le train est en gare il ne s'arrêtera qu'une fois il faut y monter.

N'attendons pas qu'on nous entraîne au fond du puits pour tenter d'en sortir. Avec la commune nouvelle nous nous projetons vers l'avenir.

Je fais ici un appel solennel à mes collègues maires, à leurs adjoints et aux élus communaux pour se remettre autour de la table pour discuter sereinement de l'avenir de Belle-Île.

Frédéric LE GARS, président de la CCBI

Séance du 29 juin 2015

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Muriel VALLADE est désignée secrétaire de séance.

Le conseil a délégué au président la signature de toutes les conventions dont le montant est inférieur à 15 000 €. La liste des dernières conventions passées depuis le 6 mai 2015 est remise aux élus.

Assainissement

Afin de faire valider par la population les travaux d'élaboration du schéma directeur pluvial et de mise à jour du zonage d'assainissement, une enquête publique se déroulera du lundi 10 août au vendredi 11 septembre 2015. Les conclusions de l'étude seront rapportées fin septembre ou début octobre 2015.

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services 2014

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du CGCT, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement collectif destinés à l'information des usagers ont été présentés au conseil communautaire. Les rapports sont disponibles sur le site Internet de la CCBI.

Contrat de partenariat région/Pays d'Auray

Le Conseil régional de Bretagne a lancé en juin 2014 un appel à manifestation d'intérêt à destination des 21 Pays bretons afin qu'ils se mobilisent pour élaborer une stratégie de développement pour leur territoire. Elle se formalise par la signature d'un contrat de partenariat visant à assurer l'articulation et la cohérence entre les différents fonds dédiés au développement des territoires : les crédits régionaux de la politique territoriale, mais également les fonds européens à dimension territoriale.

Pour la période 2015 / 2016, la Région a accordé au Pays d'Auray dont fait partie Belle-Île une enveloppe régionale de 2 684 480 €.

La stratégie du Pays se structure autour du « Bien vivre en Pays d'Auray », pour mieux affirmer son identité et sa capacité de développement durable. Cette stratégie est déclinée en trois priorités de développement :

- « Travailler en Pays d'Auray » : Structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire ;
- « Habiter en Pays d'Auray » : Un territoire équilibré et solidaire ;
- « S'épanouir en Pays d'Auray » : Préserver et valoriser le cadre de vie, source de bien-être pour les habitants.

Enfance - Jeunesse

La CCBI a délégué à l'association « PEP 56 » les services de Petite enfance - Enfance - Jeunesse le 1^{er} août 2013. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et des temps d'accueil périscolaires, un animateur a été mis à la disposition de la mairie de Palais une fois par semaine. La communauté de communes refacturera le temps passé à la mairie de Palais pour un montant égal à 1 726,92 €.

Actualités

Prochains **conseils communautaires** les jeudi 10 et mardi 29 septembre, à 20 h, à la salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

L'**enquête publique** sur les zonages d'« assainissement des eaux pluviales » et d'« assainissement des eaux usées » se tiendra du 10 août au 11 septembre 2015.

Une **réunion publique** sur le projet de stations d'épuration à Bangor aura lieu le lundi 17 août à 18 h 30 à la salle des fêtes de Bangor.

Espaces naturels

Le Conservatoire de l'espace littoral reverse aux services des espaces naturels de la CCBI la part de la taxe sur les passagers maritimes dite Barnier qu'il collecte. Pour l'année 2014, le montant de cette part est égal à 52 128 €. Ce reversement fera l'objet d'un avenant (n°4) à la convention.

Tourisme

Le conseil communautaire réaffirme la sollicitation faite à l'office de tourisme pour qu'il sollicite son classement en catégorie 1 afin de maintenir les dotations touristiques des communes.

Personnel

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) voté lors du conseil communautaire du 6 mai 2015, il convient de recruter un animateur territorial pour mettre en œuvre ce PLPD sur la première période (2015-2018). Les missions et activités du poste seront : Animation du PLPD / Réalisation d'enquêtes sur la connaissance et la mise en œuvre des gestes de prévention de tri / Développement de dispositifs d'information, de lieux d'échanges et de participation / Organisation d'actions via les partenariats avec les relais locaux. La durée hebdomadaire du poste est fixée à 35 heures.

Dépôt d'hydrocarbures

La communauté de communes est propriétaire du dépôt d'hydrocarbures depuis le 01/01/2007. Par contrat d'affermage, elle a confié à la CIM (Compagnie Industrielle Maritime) le soin de gérer le site qui nécessite des travaux constants de mise aux normes. Pour financer ces derniers (78 000 € en 2015) sans peser sur le budget principal de la CCBI, ni recours à la fiscalité ou à l'emprunt, le prix de vente au litre sera augmenté de 0,015 €.

Transports scolaires

Par délégation du conseil départemental du Morbihan, la CCBI organise les transports publics sur l'île. Par avenant à la convention de délégation, le Conseil départemental baisse le montant de la participation mensuelle du département étant donné que la commission permanente du 22 mai 2015 a décidé de minorer de 1,10 % cette participation.

Création d'une commune nouvelle

Les élus communautaires par 15 voix « pour », 7 voix « contre » et 1 « abstention » ont validé la création d'une commune nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2016 en lieu et place des communes de Bangor, Locmaria, Le Palais et Sauzon. La commune nouvelle prendrait le nom de « Commune de Belle-Île-en-Mer » et son chef-lieu serait fixé au siège de la communauté de communes actuel.

Chaque conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer à compter de début juillet. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Séance levée à 22 h 32

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 29 septembre 2015

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Madame PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €. La liste des conventions passées depuis le conseil du 29/06/15 est remise aux élus.

Commissions intercommunales

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26/09/2014 modifie l'appellation de la commission chargée de l'accessibilité, elle devient la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA).

Elle est composée de :

- Commune de Bangor : A. HUCHET, M.L. MATELOT, S. CHANCLU (adjoint aux travaux)
- Commune de Le Palais : T. GROLLEMUND, M.F. LE BLANC, J.L. GUENNEC (adjoint aux travaux)
- Commune de Locmaria : B. GIARD, C. GUILLOTTE, D. ROUSSELOT (adjoint aux travaux)
- Commune de Sauzon : Y. LOYER, N. NAUDIN, P. GUÉGAN (adjoint aux travaux)

Élargie aux élus communaux intéressés et aux responsables techniques des communes.

Muriel VALLADE a souhaité quitter la commission « Agriculture » qui sera donc composée ainsi : S. CHANCLU, B. GIARD, T. GROLLEMUND, A. HUCHET, G. LE CLECH, F. LE GARS, M.C. PERRUCHOT, P. THOMAS

Salle Arletty

Un spectacle de jazz « manouche » : « Marian Badoï Trio » a été programmé à la salle Arletty. Il a été joué par la structure LAMASTROK le samedi 10 octobre 2015 à 20 h 30. À la demande du trésor public, le montant de la prestation (2 637,50 €) fera l'objet d'un virement et non d'un paiement en espèces. Les conditions prévues au contrat seront donc modifiées par avenant.

Finances

Régies :

À la demande du trésorier, il n'y aura plus de paiement en espèce du cachet des artistes qui se produisent à la salle Arletty. De ce fait, la régie d'avance est supprimée.

La trésorerie de Palais a nettement diminué ses plages d'ouverture au public réduisant fortement les possibilités pour les régisseurs de déposer leurs fonds. À la demande de ces derniers, inquiets de devoir garder des montants supérieurs aux plafonds autorisés, les encaisses vont être augmentées.

Chambre régionale des comptes (CRC) : La CRC de Bretagne a examiné la gestion de la CCBI sur les exercices 2010 et suivants. Le rapport d'observations définitives est

communicable à toute personne en faisant la demande dans les conditions fixées par la loi.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : Par courrier reçu le 27/10/2014 et sur les conseils de leur Union Nationale, les Diffuseurs de Presse de Belle-Île ont adressé au président de la CCBI une demande d'exonération de leur CFE. Cette demande, trop tardive, n'a pas pu être examinée par les élus dans les délais impartis, mais réexaminée en 2015 (pour l'année 2016), le conseil communautaire a décidé de ne pas accorder cette exonération eu égard aux difficultés financières rencontrées par la CCBI.

Décisions modificatives : Quatre des huit budgets de la CCBI ont été modifiés :

Au budget de l'assainissement non collectif, il convient d'augmenter le compte 673 de 14 000€ afin de comptabiliser la TVA des années 2011 à 2014. Ce budget, excédentaire, permet de supporter la dépense sans augmentation de recettes.

Au compte principal, il est nécessaire de :

- mettre à jour le montant du prélèvement au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Le montant définitif annoncé par les services fiscaux, égal à 31 572 €, nécessite l'inscription d'une dépense supplémentaire de 2 772 € arrondi à 2 800 €.
- transférer les travaux de montée en débit des réseaux numériques de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour le montant provisionné égal à 186 000 € permettant ainsi de les amortir sans dépense supplémentaire.
- payer les travaux d'investissement 2014 du dépôt d'hydrocarbures d'un montant de 18 463,20 € TTC arrondi à 18 500 €. Ces travaux ont été totalement financés grâce au prélèvement de 0,015€ par litre d'essence vendu. Il s'agit donc d'une opération « blanche » pour le budget principal. Pour l'année 2016, ce prélèvement ne sera plus que de 0,008 €/litre.

Subventions aux associations :

Info'Sup Bretagne Sud organise le forum des métiers du Pays d'Auray. Ce forum permet l'amélioration de la connaissance des métiers auprès de nos collégiens (classes de 4ème). Il a été organisé la première fois en 2008 pour répondre à l'attente de l'ensemble des établissements scolaires publics et privés du Pays d'Auray. Compte tenu d'une évaluation positive de ces 8 éditions auprès des publics, des professionnels, des organisateurs et des élus du territoire, l'action va être reconduite le 10 mars 2016. Le conseil a décidé d'aider l'association Info'Sup Bretagne Sud à organiser ce forum des métiers 2016 en lui octroyant une subvention de 500 € (800 € en 2014).

Une subvention d'un montant de 916 € au titre de l'année 2015 est octroyée à l'association «Entre dans la ronde».

Concours d'élevage du cheval breton : Ce concours a eu lieu le 18/07/2015 dans le cadre du comice agricole. Le syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan offre aux éleveurs bellilois une assistance technique et permet le suivi et l'amélioration de la sélection de la race sur l'île. Il a permis de qualifier 11 chevaux pour représenter Belle-Île lors du concours départemental à Surzur le 23/08/15. Les frais de déplacement des jury-experts (198,40 €) seront pris en charge par la CCBI.

Déchets

Marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets sur le continent :

Quatre ans après la mise en œuvre du cabotage maritime, le marché venant à échéance, il convenait de relancer une procédure de mise en concurrence. Ce marché s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention (PLP) et de la loi sur la Transition Énergétique « Pour une Croissance Verte (TEPCV) », promulguée le 17/08/15 en limitant le coût énergétique du transport et en privilégiant la valorisation des déchets. Ont été attribués à COVED à compter du 01/01/16 et pour 3 ans :

- Lot n° 1 « collecte des bornes verre et papier » pour 135 012 € HT
- Lot n° 2 « transport et traitement des déchets sur le continent » pour 993 681 € HT

Le lot n° 3 « compostage du broyat des déchets verts » a été déclaré infructueux et sera relancé.

Déchèterie : Un escalier et une passerelle métalliques déjà démontés, présents sur le site de traitement des déchets de Chubiguer et réformés depuis quatre ans, destinés au ferrailage sont cédés pour un montant de 80 € à une entreprise privée.

Espaces naturels

Chantier nature et patrimoine :

La CCBI sollicite du Fonds Social Européen une participation financière de 46 308,97 € pour la période du 01/07/2014 au 31/12/2015 au titre des frais d'encadrement et d'accompagnement socioprofessionnel des salariés du chantier nature et patrimoine.

Le département du Morbihan verse une participation pour le chantier en fonction du nombre d'agents effectivement accueillis sur le chantier sur la période du 01/01 au 31/12/15. Montant maximum : 15 484,80 €.

Projet de Kerdonis - Gestion paysagère et écologique et valorisation des abords du phare : La pointe de Kerdonis a fait l'objet, à la fin des années 60, début des années 70, de nombreuses plantations en conifères qui ont progressivement et radicalement modifié ses caractères paysagers et écologiques. Un document a donc été rédigé par la CCBI dans le cadre d'une concertation avec les DIRN NAMO (Phares et balises), l'État, le département et la commune de Locmaria pour mener à bien la restauration paysagère et

écologique du site et la remise en situation de phare de Kerdonis. Trois orientations seront mises en œuvre :

- Restauration paysagère du caractère maritime de la pointe par la coupe des résineux et réhabilitation de la servitude du phare
- Restauration des potentialités écologiques
- Valorisation et adaptation des cheminements.

Abattoir

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État et en raison du poids de nombreuses compétences très souvent déficitaires, la situation des finances de la CCBI apparaît très préoccupante pour l'avenir. Les élus ont donc décidé de rechercher des pistes d'économies et d'augmenter les tarifs pour améliorer les recettes.

C'est le cas du budget annexe de l'abattoir, structurellement déficitaire, qui doit être chaque année équilibré par un apport du compte principal (406 732,25 € en 2014).

Au 1^{er} janvier 2016, les tarifs seront les suivants :

Espèces	Taxe déchets (sur poids net)	Tarifs 2016		
		Professionnels	Restaurateurs	Particuliers
Ovins	0,23 €/kg	0,60 €/kg	0,63 €/kg	0,66 €/kg
Porcs	0,23 €/kg	0,24 €/kg	0,25 €/kg	0,27 €/kg
Veaux	0,23 €/kg	0,21 €/kg	0,22 €/kg	0,24 €/kg
Caprins	0,23 €/kg	0,60 €/kg	0,65 €/kg	0,65 €/kg

Restaurant scolaire

Afin que le temps du déjeuner soit agréable pour les enfants mais aussi pour les adultes qui les encadrent, il est proposé l'instauration d'un permis à points pendant la pause méridienne (déjeuner, trajet et surveillance de cour). Chaque enfant bénéficiera d'un capital de 12 points au début de l'année scolaire, et selon son comportement, pourra gagner ou perdre des points.

Petite enfance - Enfance - Jeunesse

En 2013, la CCBI a confié aux PEP 56 la gestion de la petite enfance (crèche et relais d'assistantes maternelles). La convention prévoit le reversement par les PEP 56 à la CCBI de 50 % de l'excédent qu'il réalisera chaque année. L'excédent 2014 étant égal à 33 121,78 €, 16 560,89 € seront reversés et serviront au remplacement des revêtements de sol de la maison de l'enfance (coût 14 199,67 € TTC).

Personnel

Promotion interne : Un adjoint administratif de 2^{ème} classe a été promu au grade supérieur. Il convient donc de supprimer le poste pour créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 01/10/15. Le régime indemnitaire sera donc mis à jour.

Aérodrome : Notre agent AFIS saisonnier assure la formation des agents de l'aérodrome de Quiberon. La mairie remboursera donc à la CCBI le temps qu'il a passé selon les termes de la convention qui a été signée.

Séance levée à 21 h 10

Rapport de la Chambre régionale des comptes : Une réaction unanime du bureau de la CCBI « Notre spécificité insulaire n'a pas été entendue »

Le rapport de la Chambre régionale des comptes est un outil très utile mais il apparaît que notre spécificité insulaire n'a pas été entendue.

Des choix assumés comme la construction d'un nouvel abattoir, d'un centre de secours ou encore la gestion de la collecte du lait n'ont pas été bien compris alors même que nous en sommes fiers. La qualité et la rigueur du travail technique ne font aucun doute. Le Trésor public assure un contrôle permanent de nos comptes. Ce rapport fait état de trois erreurs d'écritures comptables en cinq ans, ce qui n'a rien d'alarmant. Le Trésor public nous alerte régulièrement sur l'aggravation de notre situation. Le défi est donc bien financier (et non comptable), c'est pourquoi nous travaillons à la recherche d'économies et à l'amélioration des recettes.

Les membres du bureau de la CCBI

Séance du 5 octobre 2015

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Retrouver un bon équilibre financier, un défi indispensable à la poursuite du projet intercommunal ...

Au cours des dernières années, la situation financière de la CCBI s'est dégradée du fait :

- de l'alourdissement des charges de fonctionnement inhérentes à l'intégration de nouvelles compétences sans moyens supplémentaires,
- de la baisse des dotations versées par l'État aux collectivités et de nouvelles ponctions nationales.

Les dépenses de fonctionnement de la CCBI ne sont plus couvertes par les recettes. Cependant, l'intercommunalité dispose encore d'un pécule lui permettant, temporairement, de combler ce déficit chronique. Cette « cagnotte », qui devait permettre d'investir dans la mise en place d'équipements structurants pour Belle-Île, sera à ce rythme épuisée d'ici 2 ans... Bref, la CCBI se retrouve face à un défi financier majeur !

Aujourd'hui, il est impératif de baisser nos dépenses et de trouver des recettes supplémentaires. À défaut, il manquera 600 000 € pour équilibrer le budget. Mais il faudra plus si l'on veut redonner à l'intercommunalité sa capacité à porter des projets d'infrastructures essentiels.

Malheureusement, le budget de l'intercommunalité est aujourd'hui très serré. À niveau de service constant,

les économies décidées sur le budget 2015 sont marginales. Il convient ici de rappeler que la CCBI assure 42 actions, dites compétences. Elle est ainsi l'une des intercommunalités françaises ayant le plus large champ d'intervention alors même qu'elle est l'une des plus petites. Et contrairement aux idées reçues, avec une cinquantaine de salariés, la CCBI est considérée comme une collectivité peu employeuse au regard de son budget total.

Le défi financier à relever, et les débats qui en découlent, portent donc sur l'opportunité à recentrer les actions intercommunales et les moyens financiers qui y sont associés...

Dans cette perspective délicate, une trentaine de réunions de concertation ont permis aux élus communautaires de proposer des pistes d'économies et de nouvelles recettes. Cette proposition a débouché sur la validation d'une **modification des statuts**, liste officielle des actions menées par la CCBI, au **conseil communautaire du 5 octobre** (délibération n° 15-162-45). Cette révision devrait permettre une économie d'environ 300 000 € à partir de 2017. Il y est prévu, en particulier, le retour aux communes :

- de la compétence jeunesse (la CCBI conservant l'accueil de la petite enfance et le centre de loisirs),
- de l'embauche des surveillants de baignades de Donnant, Herlin et Grands sables (la CCBI conservant la mise en place des postes de secours).

Ces choix délicats ont été pris « à contre cœur ».

À ce jour, il manque 300 000 € pour atteindre l'objectif fixé... C'est donc contraints que les élus à l'unanimité ont souhaité, lors du conseil communautaire du 5 octobre, la réalisation d'une étude fiscale poussée évaluant l'impact d'une évolution des taux d'imposition pour les ménages bellilois.

Au-delà, la recherche d'économies devra se poursuivre pour redonner à la CCBI les moyens de

porter des projets infra-structuraux. En attendant et pour reconstituer une réserve financière momentanée, les élus ont décidé à l'unanimité, le 5 octobre, de mettre en **vente l'ancien siège de la CCBI (42 av. Carnot) et la Cité de la paix** (délibérations n° 15-163-45 et n° 14-253-45).

Séance levée à 21 h 07

Actualités

Prochains **conseils communautaires** le mardi 3 novembre à 20 h et le mercredi 16 décembre à 18 h 30, salle Arletty à Le Palais. Les séances du conseil sont publiques.

Changement d'horaires des bureaux à Haute Boulogne

Depuis le 5 octobre, les horaires de l'accueil physique et téléphonique des bureaux de la CCBI, à Haute Boulogne, sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h.

Réhabilitation du caractère maritime de la pointe de Kerdonis

La pointe de Kerdonis a fait l'objet, à la fin des années 60, début des années 70, de nombreuses plantations en conifères qui ont progressivement et radicalement modifiées les caractères paysagers et écologiques de la pointe.

L'objectif est de restaurer le caractère de la pointe de Kerdonis et rendre sa place au phare. Le site concentre une mosaïque de milieux naturels intéressante, offrant des potentialités écologiques fortes à renforcer.

Pour cela l'hiver 2015-2016 sera consacré à enlever les pins et couper les arbres les plus proches du phare permettant ainsi de réhabiliter la pointe.

La pointe de Kerdonis fin des années 60, début des années 70



La pointe de Kerdonis aujourd'hui



Le complexe sportif du Guerch

Après une très belle saison estivale pour le tennis, l'heure est à la rentrée sportive 2015-2016 au complexe sportif du Guerch. Collégiens et associations ont repris leurs activités tout au long du mois de septembre. L'occasion pour Jacky LEMAIRE, vice-président chargé du complexe sportif à la CCBI, de faire un point.

Gestionnaire et propriétaire du complexe depuis 18 mois, la CCBI a entrepris de nombreuses actions : rénovation du club house du tennis, des vestiaires du stade et du terrain de foot-rugby, investissements dans du matériel sportif... Cet effort va se poursuivre, avec, entre autres, l'achat d'une nouvelle tondeuse, afin d'améliorer l'entretien de la pelouse du terrain. En revanche, la rénovation tant attendue du gymnase n'est pas prévue pour cette année compte tenu de la réalité des finances intercommunales, mais elle reste une priorité pour les élus.

Au-delà de cette implication financière, la gestion du complexe sportif demande un travail quotidien (nettoyage, petit entretien, tonte...) mais exige aussi une concertation permanente avec les associations afin que soient compatibles travaux, entretien et pratique sportive. Ce dialogue est, pour la CCBI, une préoccupation permanente qui amène à rencontrer les responsables bénévoles très régulièrement.

C'est dans ce cadre concerté que les travaux d'entretien du terrain de foot-rugby ont été réalisés en accord avec l'ASBI (réponse à l'article du 24 août 2015 du « Ouest France »). En effet, l'unique terrain, soumis à une forte fréquentation, nécessite un entretien annuel incompressible de 6 semaines pour assurer son maintien dans un état acceptable. Bien évidemment, une telle durée d'immobilisation s'inscrit difficilement dans les calendriers des compétitions officielles. Mais la qualité du terrain n'est-elle pas aussi une priorité pour les sportifs ?

S'engageant à poursuivre cet effort quotidien d'entretien du complexe, la CCBI souhaite une belle année sportive aux usagers du Guerch dont l'ouverture a été, comme tous les ans, marquée par le « Forum des associations » qui s'est tenu le 12 septembre à la salle Arletty.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 10 novembre 2015

Sous la présidence de Frédéric LE GARS

L'ASSAINISSEMENT : LA FIN DU TOUT COLLECTIF !

En 2015, le coût de l'eau* et de son assainissement pour les usagers insulaires était :

- inférieur à 3 € TTC/m³ pour les usagers de l'assainissement non collectif ;
- supérieur à 6 € TTC/m³ pour les usagers desservis par l'assainissement collectif.

Les tarifs votés par la CCBI n'ont pas augmenté depuis 4 ans. Notre objectif est bien de stabiliser, voire réduire, les coûts liés à l'assainissement collectif. Cependant, 2 tendances lourdes viennent mettre à mal cette volonté : l'augmentation des charges de fonctionnement et la diminution des subventions sur l'investissement.

(* Pour mémoire, la production et la distribution de l'eau potable sont assurées, depuis le 1^{er} janvier 2012, par le Syndicat départemental « Eau du Morbihan ».

1/ État des lieux du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC)

Le réseau d'assainissement de Belle-Île c'est 50 kilomètres de conduites, 50 postes de relevage et 4 stations d'épurations (bientôt 6) pour « seulement » 3 200 usagers (principaux, secondaires et professionnels).

Entre 2010 et 2015, 8 000 000 € ont été investis afin d'optimiser la collecte des eaux usées et de respecter les exigences réglementaires. Cet effort d'investissement a été porté par les seuls usagers du SPAC, à travers le paiement de leur facture.

La gestion de ces nouveaux équipements coûte plus cher. La SAUR, à qui la CCBI confie la gestion du réseau en tant que délégataire, doit mobiliser davantage d'électricité, de produits de traitement, de personnel et de maintenance pour collecter, épurer les eaux usées et atteindre la qualité de rejet attendue. Les exigences réglementaires environnementales européennes (au bénéfice de la santé de tous) vont croissantes.

Pour faire face à cette augmentation des coûts, un avenant au contrat de délégation du service public liant la SAUR à la CCBI a été signé en novembre 2015, après 18 mois de négociations. Il valide une hausse du coût du service public de 11,9 % sur la période 2007-2021.

L'usager moyen (foyer de 4 personnes) verra donc augmenter sa facture de 15 € environ en 2016.

Nous avons décidé de faire baisser la part « CCBI » (qui finance les travaux) afin de compenser légèrement la hausse de la part « SAUR » (qui finance la collecte et le traitement des eaux usées).

La nouvelle grille tarifaire conforte la « progressivité » des tarifs et intègre la notion d'usage « indispensable » de l'eau, en instaurant pour les résidents principaux un ½ tarif sur les 30 premiers m³ consommés :

2016	SAUR	CCBI	Total
Abonnement	86,25 € HT/an	35 € HT/an	121,25 € HT/an (+ 11 %)
0 à 30 m ³ **	1,093 € HT/m ³	0,5 € HT/m ³ **	1,593 € HT/m ³ (+ 2,2 %) **
0 à 30 m ³ ***	1,093 € HT/m ³	1 € HT/m ³ ***	2,093 € HT/m ³ (+ 34 %) ***
30 à 85 m ³	1,093 € HT/m ³	1 € HT/m ³	2,093 € HT/m ³ (+ 2,9 %)
85 à 120 m ³	1,093 € HT/m ³	1,5 € HT/m ³	2,593 € HT/m ³ (+ 0,3 %)
> 120 m ³	1,093 € HT/m ³	2 € HT/m ³	3,093 € HT/m ³ (+ 17 %)
TOTAL (120 m³/an)	217,41 € HT/an (+ 26 %)	157,5 à 172,5 € HT/an (-7 à -15 %)	374,91 € HT/an (+4,8 %)

(**) : usage indispensable de l'eau (appliqué uniquement aux résidences principales).

(***) : usage non indispensable de l'eau (appliqué à tous les autres usages).

À ces tarifs, il faut ajouter (pour une consommation de 120 m³/an) : 19 centimes par mètre cube versés à l'Agence de l'eau (22,8 € HT/an) et 10 % de TVA (39,8 € HT/an).

La suppression des subventions du département (qui pouvaient couvrir jusqu'à 45 % du montant des travaux d'assainissement), à compter de 2016, entraînera mécaniquement un étalement de l'investissement dans le temps. Quand il fallait 300 000 €uros (ou 9 mois) de contribution des usagers pour pouvoir investir 1 million d'€, il en faudra désormais 600 000 €uros (ou 18 mois). Le niveau d'investissement annuel (à tarif constant) sera donc divisé par 2.

La programmation 2016-2018 prévoit 2 500 000 € d'investissement portant principalement sur :

- la construction de deux nouvelles stations d'épuration en Bangor ;
- la rénovation des trois stations d'épuration de Locmaria ;
- des opérations de réhabilitation et de renouvellement de réseaux.

L'enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 15 octobre. Seuls les villages aujourd'hui effectivement raccordés au réseau ont été classés en « collectif » (ainsi que Borgrouager, Caspern et moulin de Caspern dont le chantier est en cours). L'ensemble des autres villages ont été classés en « non collectif » (y compris Le Coléty, Pouldon, Calastren, Grand village, Kersablen, Bordustard et Bordery dont le raccordement était initialement attendu). Il est malheureusement évident, au vu des difficultés de financement explicitées ci-dessus, qu'**aucun nouveau village ne pourra être raccordé.**

Par ailleurs, la lutte contre les eaux parasites (issues des gouttières, des drains, des pompes vides caves, ...) sera une priorité sur les 3 prochaines années. Des contrôles seront réalisés (par temps de pluie) afin de mettre en demeure les usagers concernés de cesser de déverser ces eaux « propres » dans le réseau d'eaux usées. À défaut, des pénalités seraient appliquées.

2/ La montée en puissance du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Considérant la fin du programme de raccordement au réseau collectif (cf. paragraphe précédent), l'assainissement non collectif va à présent voir confortée sa place sur les 2/3 du territoire restant. L'Assainissement Non Collectif (ANC) s'impose techniquement et économiquement sur notre territoire car très rural (90 % d'habitat individuel), étendu (83 km²), mité (plus de 120 villages), vallonné (topographie peu favorable) et peu peuplé (hors saison).

Les techniciens du SPANC ont déjà visité près de 800 installations ces 3 dernières années. L'objectif est d'en réaliser 1 200 ces trois prochaines années.

Cette visite doit vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de votre installation afin de mieux l'entretenir. Dans quelques mois le service du SPANC pourra vous proposer une prestation d'entretien adaptée à votre installation, au prix le plus juste.

Cette visite peut aussi déboucher sur une **obligation de travaux dans un délai de 4 ans si l'installation présente un danger, un défaut de sécurité sanitaire, un rejet direct, ...** Ces travaux de réhabilitation visent à un retour à un niveau de qualité plus acceptable des eaux souterraines, sans toutefois que la pollution soit reportée sur les eaux de surface (afin de préserver la qualité de l'eau potable, des eaux de baignades, ...).

Un **dispositif d'aide à la mise en conformité des installations ayant un impact avéré sur l'environnement** (environ un quart des installations insulaires) sera mis en place courant 2016. Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement complet (études et suivi des travaux) de la CCBI et de 5 000 € de subventions de l'Agence de l'eau.

80 volontaires sont recherchés sur la période 2016-2018. Seront retenus les candidats ayant :

- acquis leur habitation ou logement avant le 1^{er} janvier 2011 ;
- une installation d'assainissement autonome mise en place avant le 9 octobre 2009 **** ;
(****) en l'absence d'installation d'assainissement, aucune subvention ne pourra être accordée.

Si vous êtes concernés, intéressés et éligibles, vous pouvez nous contacter via spanc@ccbi.fr ou au 02 97 31 83 04.

LA MUTUALISATION

Pourquoi mutualiser ? Pour offrir aux bellilois des services publics mieux organisés et adaptés à leurs besoins en renforçant la coopération entre les communes et la CCBI. Il s'agit notamment de réaliser des économies et de réduire les doublons voire de les supprimer.

La CCBI et les communes doivent donc initier un schéma de mutualisation avant le 31 décembre 2015. Il revient à l'intercommunalité de le rédiger.

Ce schéma a donc été élaboré. Il prévoit dans un premier temps :

- De créer un service commun d'élaboration des plans locaux d'urbanisme communaux,
- De gérer le personnel SNSM (surveillance de plages l'été) pour le compte des communes,
- De mettre en place des groupements de commande,
- De gérer en commun la signalétique « des itinéraires vélos » des communes.

Dans un second temps :

- De mettre à disposition des communes, le service des ressources humaines et le service juridique (marchés publics) de la communauté de communes.

Enfin :

- De mettre en commun des matériels communaux et intercommunaux.

FINANCES

La CCBI a adhéré à la SPL « Équipements du Morbihan ». Issues de la loi du 28 mai 2010, les SPL (Sociétés Publiques Locales) ont pour objectif de doter les collectivités locales d'un nouvel outil juridique et opérationnel susceptible de répondre aux besoins de mise en œuvre de leurs politiques publiques. « Équipements du Morbihan » a été créée par le Conseil départemental du Morbihan et « Arc Sud Bretagne » en 2013. En adhérant, la CCBI entre au capital de la SPL (100 actions à 150 €).

Pourquoi ?

Parce que la salle Arletty et le restaurant scolaire, situés rue des remparts à Palais, nécessitent une réhabilitation complète afin de pérenniser le bâtiment souffrant de nombreux désordres. Le vieillissement prématuré de l'ouvrage se manifeste en plusieurs endroits : fuites en plafonds, effondrements de faux plafonds, humidité, dégradations des peintures et des cloisons sèches, moisissures, ... Cette SPL, sous maîtrise d'ouvrage, nous assistera dans la réalisation des travaux de réhabilitation et toutes les démarches administratives nécessaires.

PERSONNEL

Trois emplois, à temps complet, sont supprimés :

- 2 ingénieurs - Service « Espaces naturels & Services techniques
- 1 attaché - Service « Urbanisme - Transport - Accessibilité »

La totalité des délibérations sont à consulter au siège de la communauté de communes à Haute-Boulogne ou sur le site Internet « www.ccbi.fr ».

Prochain conseil communautaire le mercredi 16 décembre à 18 h 30, salle Arletty à Le Palais. Les séances du conseil sont publiques.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 16 décembre 2015

Sous la présidence de Frédéric LE GARS

LES PRAIRIES BELLILLOISES : UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER

Dans le cadre d'un appel à projet régional et parce que le territoire insulaire est reconnu pour son fort intérêt écologique, la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer porte un Projet Agro-environnemental et Climatique à partir de 2016. Ce projet permet aux exploitants agricoles, qui le souhaitent, de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) contribuant à maintenir la richesse écologique de l'île en contrepartie d'indemnisations. Elles ont pour vocation de promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. L'ensemble du projet est exposé dans le PAEC de Belle-Île en détail (celui-ci sera prochainement disponible sur le site de la CCBI). Il insiste ainsi sur le maintien des richesses agro-environnementales et plus particulièrement sur les prairies permanentes de Belle-Île qui ont été diagnostiquées par le Conservatoire Botanique National de Brest comme parmi les plus intéressantes de Bretagne.

En effet, les prairies sont des formations végétales composées de plantes herbacées, dont le maintien en l'état est conditionné par l'action régulière de l'homme (fauche, pâturage, ...). Dans une prairie permanente, la flore se reproduit par elle-même. Le cortège floristique observé reflète ainsi les conditions écologiques (richesse du sol, degré d'humidité, climat...) ainsi que la gestion pratiquée.

En Bretagne, et plus largement en France, on assiste à une réduction importante des prairies permanentes depuis le milieu du 20^{ème} siècle au profit des zones bâties ou d'autres formes de milieux agricoles (prairies semées, cultures, ...). Ainsi, les « vraies » prairies permanentes sont devenues rares et menacées alors même qu'elles jouent un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité ordinaire, à savoir, la diversité d'espèces en général. Ce sont des lieux de reproduction, de refuge et de nourriture pour de nombreuses espèces. En outre, les prairies sont un élément régulateur de la ressource en eau et contribuent à maintenir des paysages ouverts, souvent plus riches et diversifiés que les paysages dominés sur de vastes surfaces par les bois et fourrés. La fauche et le pâturage permettent en effet d'éviter la progression des broussailles et retardent ainsi la formation de milieux boisés.

À Belle-Île, les prairies permanentes sont encore nombreuses, notamment parce que l'intensification des pratiques agricoles (retournement, fertilisation...) a jusqu'ici été moins importante que sur le continent. Elles continuent ainsi à marquer fortement les paysages bellillois et représentent un élément identitaire majeur. Il faut donc favoriser leur maintien en accompagnant les agriculteurs qui pourront contractualiser, dès 2016, des actions rémunérées en ce sens.

UN SERVICE JEUNESSE RÉORGANISÉ

La perte des dotations de l'État oblige toutes les collectivités de France à faire des économies partout où cela est possible.

La communauté de communes est soumise aux mêmes contraintes et pour parvenir à cet objectif d'obligation il est nécessaire de réduire ou de transférer des compétences.

Le service jeunesse (géré, par délégation, par les PEP 56) a connu en 2014 une baisse de fréquentation de 48 %. Ajouter à la vie associative, son coût pour la collectivité est de 185 000 € par an.

Après analyses et réflexions il est apparu qu'un transfert aux communes était tout à fait envisageable.

En aucun cas la jeunesse n'est déconsidérée. Les communes sont parfaitement légitimes pour gérer cette compétence « Jeunesse » en faisant preuve d'imagination et de créativité.

Le service en tant qu'action pour la jeunesse n'est pas en soi supprimé, il est simplement réorganisé à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il appartiendra aux communes de prendre tout ou partie de l'animation jeunesse.

AÉRODROME

Les tarifs ont été revus et augmentés à compter du 1^{er} janvier 2016 (cf. site Internet).

DÉCHETS

Les **tarifs** de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (**REOM**) n'augmentent pas en 2016 (hors gros producteurs professionnels).

Une vaste **campagne de compostage** est lancée en 2016. Les formations au compostage à domicile dispensées par la CCBI ont débuté en décembre 2015. Une cinquantaine d'habitants y a déjà participé et sera très prochainement équipée d'un composteur mis à disposition gratuitement par la CCBI. Les prochaines dates de formations sont **les 10 et 24 février de 10 h à 11 h au siège de la CCBI** à Haute Boulogne. Deux à trois dates de formation sont proposées chaque mois. Les habitants peuvent retrouver ces dates en consultant notre site Internet, en s'inscrivant à la newsletter du service déchets ou encore au groupe Facebook : « Belle-Île : Objectif zéro déchet ». *Inscription et renseignements* : prevention.dechets@ccbi.fr ou au 02 97 31 20 21.

MAISONS DE SITES

Les tarifs pour 2016 sont maintenus.

Les horaires ont été modifiés afin d'offrir au public de nouvelles visites commentées sur les sites des Poulains et du Grand phare.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou à l'accueil de la CCBI à Haute Boulogne.

Prochain **conseil communautaire** les mardi 26 janvier et mercredi 9 mars 2016 à 20 h, salle Arletty à Le Palais. Les séances du conseil sont publiques.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr